

La justice a déclaré irrecevable la troisième tentative de LR d'exclure Éric Ciotti

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 16 minutes



Le tribunal a rejeté la demande signée par 703 membres du conseil national des Républicains, qui exigeait la nomination d'un mandataire *ad hoc* si Eric Ciotti ne convoquait pas un nouveau bureau politique avant mercredi, 18H30. *Stephane Mahe / REUTERS*

La demande du parti de désigner un mandataire ad hoc pour remplacer Éric Ciotti a été rejetée par le tribunal judiciaire de Paris, ce jeudi.

Le tribunal judiciaire de Paris a déclaré irrecevable jeudi en référé la troisième tentative de LR d'exclure son président Éric Ciotti, qui a conclu une alliance électorale avec le RN, rejetant la demande du parti de désigner un mandataire *ad hoc* pour le remplacer. Le tribunal, saisi via une procédure d'urgence, a rejeté la demande signée par 703 membres du conseil national des Républicains, qui exigeaient la nomination d'un mandataire *ad hoc* si

Éric Ciotti ne convoquait pas un nouveau bureau politique avant mercredi, 18H30. *«Il ressort de la lecture du tableau (...) que ce nombre en réalité inclut de très nombreux courriers non signés (et) qu'aucune vérification du versement des cotisations par les signataires n'a été opérée»*, observe le tribunal.

«De toute façon, il a pieds et poings liés»

Dans un communiqué transmis à l'AFP, LR a pris *«acte»* de la décision de justice, qu'il interprète comme *«un refus de s'immiscer dans l'urgence dans des questions politiques »*, estimant qu'elle de *«ne tranche rien sur le fond»*. *«Le refus de M. Ciotti de reconnaître l'évidence que sa place n'est plus chez les Républicains, et sa stratégie d'obstruction judiciaire ne nous empêchera pas de poursuivre notre campagne partout en France pour la qualification de nos candidats au second tour»*, ajoute-t-il.

Deux jours après la dissolution de l'Assemblée nationale, Éric Ciotti avait annoncé à la surprise générale une alliance électorale avec le Rassemblement national pour les législatives, entraînant avec lui une seule des 61 députés du groupe. *«De toute façon, il a pieds et poings liés. Il ne peut rien faire»*, a expliqué à l'AFP un cadre du parti qui rappelle que les candidats de M. Ciotti se sont encartés sous le nom de son micro-parti *«A droite»*. La direction du parti a déjà convoqué deux bureaux politiques pour exclure son président, mais la justice avait ordonné le 14 juin la suspension de ces décisions *«jusqu'au prononcé d'une décision (sur le) fond définitive»*.

Vos résultats

Recevez les résultats des élections 2024 et des suivantes dans les communes de votre choix

Nom de la ville ou code postal

Votre email

votre adresse email

VALIDER

La rédaction vous conseille

- **Chez Les Républicains, guerre de tranchées juridique autour du sort d'Éric Ciotti**
- **Jacques Peyrat, ancien maire de Nice : «Éric Ciotti risque sa vie politique» avec l'union LR-RN**
- **«On a peur d'aller voter» : le scrutin des législatives sous tension en Nouvelle-Calédonie**

Sujets

Eric Ciotti

Election législative

